



## Mon fils de 13ans doit être entendu par gendarmes

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

les gendarmes veulent "entendre" mon fils de 13 ans. Ils ne m'ont pas expliqué à quel sujet c'était, et ce malgré ma question à ce sujet. D'autre part ils ne veulent pas que je sois présente à cet entretien : ma question porte sur ma présence (et/ou celle de mon époux) : Ont-ils le DROIT de pratiquer cet entretien sans ma présence ? Et plus précisément ai-je le DROIT d'y assister ?

Merci, de m'y répondre au plus vite, il est convoqué à 16h45 jeudi 14/10

cordialement,

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Ont-ils le DROIT de pratiquer cet entretien sans ma présence ? Et plus précisément ai-je le DROIT d'y assister ?

Dans l'immédiat votre fils sera entendu en tant que simple témoin.

Oui les gendarmes ont parfaitement le droit d'entendre votre fils hors de votre présence et non vous n'avez pas le droit d'assister à l'entretien.

Cordialement